

COMMUNIQUÉ

Vendredi 17 juillet 2026

**Le Conseil d'administration de France Galop
approuve le budget 2026 dans un contexte
exceptionnel de transition de gouvernance du PMU**

Le budget 2026 de France Galop validé

Le Conseil d'administration de France Galop a approuvé ce vendredi 17 juillet 2026 le budget 2026 de l'institution à l'issue d'un processus de gouvernance mené conformément aux statuts et au calendrier institutionnel. Celui-ci avait été élaboré lors du précédent Conseil d'administration, puis débattu lors du comité du jeudi 16 juillet, avant d'être formellement approuvé ce 17 juillet.

Sa présentation et son adoption interviennent exceptionnellement en cours d'exercice. Cette situation résulte du calendrier de validation du budget du PMU, principal contributeur aux ressources de la filière hippique française, dans un contexte marqué par une évolution récente de sa gouvernance. Les hypothèses de contribution du PMU constituaient en effet un préalable indispensable à la finalisation du budget de France Galop, celles-ci représentant plus de 90 % des ressources de la maison-mère de Galop.

Ce budget 2026 de France Galop s'inscrit dans un environnement économique particulièrement contraint en raison de la baisse des ressources de PMU pour France Galop de quelque 60 M€ par rapport au budget 2025 (soit une baisse de 120 M€ cumulée pour le trot et le galop). Les perspectives de contribution du PMU demeurent affectées par la baisse structurelle des paris ainsi que par les investissements consentis par les sociétés mères pour la relance des paris hippiques et sportifs.

Une gestion rigoureuse qui va se poursuivre

France Galop avait engagé dès 2025, tant en interne qu'avec l'ensemble des acteurs de la filière, des mesures structurelles visant à adapter durablement son modèle économique.

Les mesures engagées permettent de réduire les charges de l'institution de plus de 30 M€ en 2026 par rapport à l'exercice précédent. Cette baisse intègre notamment une réduction des allocations décidée dès 2025. Guillaume de Saint-Seine, président de France Galop, a annoncé qu'aucun effort supplémentaire ne serait demandé sur les encouragements en 2026.

Au total, la baisse de recettes de 60 M€ du PMU est en partie amortie et se traduit par un écart budgétaire de 33 M€ dans les comptes de France Galop et une prévision de résultat 2026 négative de l'ordre de 45 M€.

Ouverture du Qatar Prix de l'Arc de Triomphe aux hongres

Le Comité du 16 juillet a débattu de la décision prise par le Conseil d'administration, lors de sa séance du 22 juin, relative à l'ouverture aux hongres du Qatar Prix de l'Arc de Triomphe à compter de 2027, et de soumettre cette évolution aux instances de l'European Pattern Committee.